

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 128 du 09 mars 2023, 14h00

En visioconférence Zoom

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 06 avril 2023

Président de la séance : Lionel NICOD – Vice-Président Formation

SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Collège des professeurs et personnels assimilés :

Kathia CHAUMOITRE, Sophie CHAUVET (pouvoir), Pascal GANDOULPHE (pouvoir), Muriel GIACOPELLI (pouvoir), Xavier LEONCINI, Homa LESSAN PEZECHKI, Michel RUQUET, Céline VIESSANT.

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :

Alexandrine BERTAUD, Julien FROMONOT (pouvoir), Pierre MAGNIEZ, Hervé MAGNOULOUX, Marie MONTANT (absente).

Collège des usagers : Coline ACQUARINI-BRUNA (pouvoir), Camille BAGNOL (pouvoir), Mathilde CORNET (pouvoir), Meryem HAMIDI ALAOUI (absente), Damien JARFAUT, Omar KHOURSHID, Julien D'AMORE (absent), Raphaël LAMAGNA-MARCIANO (absent), Théo LESCENT (absent) représenté par son suppléant : Quentin ACQUATELLA, Christophe LIN, Leonardo PEREZ, Angelina RUIZ, Alexandre SIMEONI, Logan THEBERT (absent).

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Catherine AVILES (pouvoir), Béatrice DELORGE, Alexandre EMELINA (absent), Alphonse GIORGI (absent).

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative : Marie-Laure GUIDI (pouvoir)

Membres en exercice : 36

Quorum : 19

Nombre de présents ou représentés : 25

PARTICIPE A LA SÉANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /

ASSISTENT A LA SÉANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS :

Nathalie ALMERAS, Patrice BONNET, Cécile BOZZO, Lionel BRINGOUX, Estelle CHABERT, Sophie DE CACQUERAY, Emile CARRETIER, Camille DE GARIDEL THORON, Idoya DE PONCINS, Bertrand DEVOUARD, Valérie DEBUICHE, Sophie FAYET, Jean-Philippe FLORET, Sébastien FOURNIER, Mathilde GABRIEL, Patricia GAITAN, Annie GUILLERM, Hervé JUVENAL LAMBERT, Alain PARAPONARIS, Christophe PELLEGRINO, Nathalie PARQUIER, Pascal RATHELOT, Emma RAMANANTSALAMA, Anne RIBAUD, Anaïs SAINT JONSSON, Julie SOUHAMI, Franck TORRE, Eric VALERIO.

ORDRE DU JOUR :

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

- Séance du 09 février 2023

II. FORMATION/PÉDAGOGIE

- Questionnaire d'évaluation des formations 2022/2023
- Dossier d'évaluation de l'IUT d'Aix-Marseille Université par la Commission consultative nationale (CCN)

- Projet de formation porté par la DRI et l'IUT dans le cadre du programme européen de coopération territoriale « INTERREG »
- Demande de modification des tarifs de VAE/VAP, à compter de l'année universitaire 2022/2023
- Demande de délocalisation d'une formation, à compter de l'année universitaire 2023/2024 [AMU-FEG/Lycée Périer à Marseille]
- Demande d'ouverture d'un diplôme en partenariat international (DPI) [AMU-FEG/La Sapienza-Rome]
- Demande de modification de l'offre de formation 2023/2024 (FDSP)
- Reconduction de l'exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants déplacés d'Ukraine qui s'inscrivent à une formation proposée par AMU, hors formations à distance, durant l'année universitaire 2023/2024
- Reconduction de l'exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants Libanais qui préparent un diplôme national, hors formations à distance, durant l'année universitaire 2023/2024
- Présentation de la structure haute de l'offre de formation 2024/2028
 - Fiches projets « Formation », cycles 1 et 2
- Accréditation des diplômes de 3ème cycle de santé pour 2024/2028

III. VIE ÉTUDIANTE

- FSDIE projets



Le VP Formation constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 14h05. Il explique que dans le cadre de mouvements de grèves reductibles à partir du mardi 7 mars, l'organisation de la CFVU du jeudi 9 mars 2023 a été transformée en conférence audiovisuelle à distance (ZOOM). Il a jugé prudent d'anticiper les perturbations éventuelles liées aux transports. Il remercie les étudiants pour leur présence tandis que leurs organisations syndicales sont mobilisées dans la rue.



I. ACTUALITES

1) Fermeture de l'école « Campus academy » à Aix-en-Provence

L'école privée a fermé le 14 février dernier pour difficultés financières et a sollicité AMU pour accueillir une centaine d'apprenants post Bac inscrits dans des cursus de communication, tourisme, mode (...). AMU va proposer un dispositif pour ne pas laisser les étudiants sans formation en cours d'année. L'établissement examine les possibilités d'accueil dans des filières de cycle 1.

2) CFVU du 6 avril 2023

Le VP Formation annonce que la CFVU du 6 avril se déroulera en présentiel sur le site de l'IUT d'Aix Gaston Berger car une table ronde sur le thème de l'égalité femme-homme dans le monde du travail est organisée. Les membres de la CFVU sont invités à y participer. A ce titre, la CFVU débutera à 14h30 exceptionnellement.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

La CFVU approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 09 février 2023.

III. FORMATION/PÉDAGOGIE

1) Pour information : Questionnaire d'évaluation des formations 2022/2023

Mme Besançon responsable du service OVE de la DEVE commente le dispositif validé par la commission *ad hoc* réunie le 03 janvier 2023.

Le questionnaire suit les demandes d'indicateurs constantes du Hcéres et le référencement formation Qualiopi. Depuis le vote en CFVU du 7 juillet 2022, l'évaluation systématique de l'ensemble des formations des composantes est intégrée, avec une proposition d'adaptation du questionnaire.

L'objectif des évaluations, hormis d'améliorer les dispositifs en formation, permet également une analyse affinée des données en intégrant les financements et les partenariats (PIA, CFA, SUIO, ...).

Le calendrier de passation des évaluations est prévu de mars à mai 2023 pour des résultats disponibles à compter de juin 2023.

M. Leoncini observe que ces études, comme celles développées aux USA, peuvent vite varier vers le clientélisme. Il souhaite savoir si l'on veille à améliorer la pédagogie plutôt que faire de la démagogie. Il cite en exemple les questions sur l'insertion professionnelle. De fait, l'intérêt serait un retour des années après et non quelques mois suivants le diplôme afin de vérifier si les connaissances fondamentales ont été une plus-value dans la mise en pratique des savoirs. En effet, certains retours sont de l'ordre de l'énervement sur une matière qui semble rébarbative alors qu'elle développe l'esprit critique.

Le VP Formation répond que cette enquête a pour objectif d'analyser l'organisation de la formation, l'évaluation des enseignements étant différente. En revanche, il entend l'intérêt de ne pas requêter « à chaud ». Il propose de revoir les questions en ciblant plus la partie « Compréhension ».

M. Magnouloux demande si la lecture des résultats des enquêtes sur les enseignements peut être accompagnée par une structure comme l'INSPE. Il lui semble que les enseignants-chercheurs n'entendent pas le langage des étudiants. Certains enseignants ont une mauvaise compréhension des commentaires de la jeunesse, entre leur grammaire et leur style. **Mme Besançon** répond que le CIPE propose des ateliers et note la demande.

Le VP Formation remercie les équipes de l'OVE pour ce questionnaire adaptable aux spécificités des composantes. (voir annexe 1)

2) Dossier d'évaluation de l'IUT d'Aix-Marseille Université par la Commission consultative nationale (CCN)

Mme Gaitan explique que l'évaluation des IUT a débuté il y a une vingtaine d'années relativement à son principal diplôme, le DUT, qui fait l'objet d'une évaluation systématisée. Celle-ci résulte d'une co-construction entre la Direction de l'enseignement supérieur (DES) et les principaux acteurs du réseau des IUT. Elle s'inscrit dans un prolongement des démarches mises en œuvre au niveau européen. La CCN des IUT, instance associant universitaires et représentants du monde socio-économique, se voit confier le pilotage du nouveau dispositif. Il s'agit d'établir la capacité des IUT à porter leurs missions nationales par un processus de labellisation.

Cette évaluation intervient tous les cinq ans et reste complémentaire à celle du Hcéres.

Ce dossier doit être soumis à l'approbation du Conseil d'Institut, de la CFVU et du CA de l'Université.

M. Leoncini demande si cette évaluation est cohérente avec celle du Hcéres et n'engendre pas un surcroît de travail.

Le VP Formation indique qu'outre la structure pédagogique, les objectifs de moyens permettent un éclaircissement des actions. Elle est donc réadaptable pour les contrats d'objectifs de moyens en formation, transmis au Hcéres.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, au dossier présenté par l'IUT en vue de l'évaluation 2023 par la Commission consultative nationale des IUT.

(Annexe 2 du présent procès-verbal)

3) Projet de formation porté par la DRI dans le cadre du programme européen de coopération territoriale « Interreg Alcotra »

Le VP formation explique le contexte de cette demande en corrélation avec le fonctionnement de la Commission recherche (CR) qui valide les demandes de projets subventionnés. Il laisse la parole à la porteuse de projet de l'IUT, Emile Carretier et à Camille De Garidel Thoron, Directrice du pôle projets et réseaux stratégiques de la DRI qui administre le dossier.

Mme Carretier explique que le projet « InterBITS2 » est une seconde étape du programme « InterBITS1 » dont AMU n'était pas partenaire, mais au sein duquel les étudiants de l'IUT du département « Génie biologique » avaient pu bénéficier d'une semaine d'échange en octobre 2022. Cette phase 2 va englober le parcours « Sciences de l'Environnement et Ecotechnologies » à l'IUT.

Le projet a été déposé le 15 février 2023 auprès du programme de financement européen « Interreg Alcotra ». Il s'agit d'un programme de coopération transfrontalière entre la France et l'Italie.

L'objectif est la mise en cohérence des formations italiennes qui sont équivalentes aux BUT, afin que les étudiants puissent bénéficier de cours communs portant sur l'économie circulaire.

AMU intervient au niveau d'un programme de conception des produits d'éco-tourisme. L'objectif est de permettre aux étudiants français de suivre des cours supplémentaires en Italie. Ces enseignements seraient inscrits dans la maquette, mais apparaîtraient comme une UE facultative, figurant sur le supplément au diplôme.

Ce programme de 3 ans compte environ 100 heures de cours. AMU s'attachera aussi à trouver des opportunités de stages pour les étudiants italiens et les correspondants italiens feront de même pour les étudiants français.

Les autres partenaires du projet sont : GIP FIPAN, FITS-ENERGIA, ENVIPARK, FITS – TURISMO, GRETA COTE AZUR.

Mme De Garidel déclare que la CFVU doit se prononcer également sur la demande de subvention qui s'élève à 895 267,80 € dans la globalité entre les partenaires. La part revenant à AMU serait de 129 166,80 €.

Le VP Formation propose au vote la poursuite du projet et le budget sollicité.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à l'opération et au plan de financement prévisionnel du projet « interBITS2 » engageant le Président d'Aix-Marseille Université à solliciter toute subvention publique pour sa réalisation et à signer tout document y afférent. Le budget demandé pour AMU s'élève à 129 166,80 €.

(Annexe 3 du présent procès-verbal)

4) Présentation de la structure haute de l'offre de formation 2024/2028

Le VP Formation propose d'avancer le point offre de formation, afin de libérer les étudiants.

- **Fiches projets « Formation », cycles 1 et 2**

Le VP formation explique qu'il va repartir des intitulés du tableau d'architecture haute par composante, initié lors de la CFVU du 12 janvier, à ce jour consolidé avec les mentions et parcours manquants.

M. Leoncini souhaite faire part des inquiétudes des enseignants-chercheurs de sa composante, car les discussions sur les structures basses semblent déjà s'imposer. Il rappelle que le plus grand nombre ne fait pas partie des groupes de travail, notamment dans son département à la FDS. **M. Paraponaris** confirme qu'à la FEG, les appréhensions sont similaires.

Le VP Formation explique qu'au mois d'avril, les équipes pédagogiques doivent effectivement débiter les travaux sur les blocs. La gouvernance a par ailleurs programmé des réunions de concertation avec les élus étudiants afin de vérifier que l'offre est bien comprise dans le cadre de la stratégie initiée.

Mme De Cacqueray rappelle que les référents pédagogiques sont sollicités pour centraliser le travail, mais il n'est pas question d'imposer les maquettes.

M. Pellegrino indique que la FDS suit le cadrage établissement et la prochaine étape est justement de travailler sur l'architecture fine.

M. Leoncini rappelle sa demande d'organiser des débats avant d'aborder la structure fine. Il soulève à nouveau un point de vigilance sur l'émergence de l'intelligence artificielle dans les modalités d'enseignements, comme « ChatGPT ».

Le VP Formation répond que l'enjeu premier est de définir les blocs et confirme qu'une discussion sera ouverte en CFVU.

Pour revenir aux éléments soumis au vote lors de cette séance, **le VP Formation** indique que les problématiques de fermeture de parcours dans la mention « Langues, littératures et civilisations étrangères (LLCER) » ont été débattus et des parcours vont tout de même fermer, suite aux arguments avancés concernant la multiplication de trop petits nombres d'inscrits. Les parcours vont perdurer le temps pour les étudiants de terminer le cycle entrepris.

M. Perez annonce que les représentants étudiants s'opposent à ces suppressions de parcours, car les apprenants et les enseignants d'ALLSH sont contre ces fermetures.

Le VP Formation entend la contestation et pour ne pas bloquer les autres formations, il proposera un vote en trois temps.

Mme Debuiche rappelle qu'il y a eu un fort soutien à la création de formations pour rationaliser les parcours à faibles effectifs. Ne pas fermer certains parcours reviendrait à créer des doublons dans une langue vivante. Elle constate qu'une faculté qui compte environ 15 000 étudiants pourrait se voir bloquer son offre de formation pour quelques étudiants qui ne seront pas lésés dans la réorganisation. Elle rappelle que ces apprenants ne disposent pas de salles équipées pour les langues. Elle ajoute que toutes les langues demandées sont représentées au moins dans un diplôme mention LEA ou LLCER et ce sont les départements qui ont fait remonter l'offre. En outre, la structure LANSAD (Langues pour spécialistes d'autres disciplines) dispense les cours non proposés.

M. Paraponaris ajoute qu'à la FEG, l'observation du déclin de public intéressé par la filière AES a entraîné la fermeture de deux parcours dans la nouvelle offre, car à Gap, le BUT est plus attractif. Il convient donc de s'adapter à la réalité du terrain.

M. Magniez renchérit qu'en archéologie, la fermeture de parcours va impacter la recherche à AMU qui perd de sa spécificité et le lien entre composantes, comme l'OSU et la FDS. Les projets portés dans ces parcours étaient pourtant soutenus par l'ANR et A*midex. Il ne votera cependant pas contre l'architecture haute, car AMU doit être accréditée pour son offre de formation.

M. Perez indique qu'il entend que les fiches projets doivent être remontées au Hcéres pour l'évaluation de l'offre de formation et ne souhaite pas ce blocage non plus. Il demande juste que les manifestations et l'envahissement d'une instance de l'université, qui sont le reflet du mécontentement des étudiants, soient pris en compte.

M. Leoncini fait de surcroît remarquer que les langues obligatoires se réduisent depuis des années dès le secondaire. Il rappelle que réduire la diversité des langues lui paraît peu judicieux dans un monde instable.

Mme Debuiche répond qu'AMU est le deuxième établissement à proposer l'offre la plus large en langues après l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO).

Elle souhaite que soit bien entendue la distinction de intitulés de parcours trilingue, par exemple pour le coréen, qu'il convient de lire comme suit : « langue A : anglais, langue B : coréen, langue C : autre langue ».

Elle rappelle la difficulté de trouver des locaux en fonction des spécialités qui ne se remplissent pas.

Elle ajoute que les créneaux du LANSAD sont sacralisés et ne sont pas modifiables. C'est un imbroglio pour les emplois du temps et les organisations d'examens. En effet, ce n'est pas un logiciel qui calcule les possibilités effectifs/salle/mutualisation, mais bien des gestionnaires qui établissent des plannings cohérents et garantissent les conditions réglementaires.

Le VP Formation reprend le tableau de l'architecture haute et cite les compléments apportés par les composantes dont l'offre de formation a déjà été présentée lors des CFVU des 12 janvier, 09 février et 27 février 2023.

- **INSPÉ**

L'intitulé du parcours co-porté avec ALLSH a été repris pour simplifier la communication « Sciences de l'éducation ». Le master mention MEEF fera partie d'une autre vague d'accréditation.

- **FDSP**

Le master mention « Droit des affaires ».

- **OSU**

Les masters mentions « Gestion de l'environnement », « Sciences de l'eau ».

- **PHARMA**

Le DEUST et les grades de niveaux licence et master.

- **FSMPM**

Une fusion de mentions et un parcours intitulé en anglais qui correspond à une offre internationale.

Il présente ensuite les intitulés qui n'avaient pas encore été examinés, notamment pour ALLSH et l'IAE.

Le VP Formation propose trois niveaux de vote pour cette architecture haute : l'un pour émettre un avis sur l'offre de formation en français, l'autre pour les formations en anglais, et le dernier relativement à la fermeture de 5 parcours « trilingue » dans la mention LLCER. Il précise à nouveau que, quel que soit le résultat pour ALLSH, l'enveloppe budgétaire ne sera pas modifiée.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, par 21 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, aux fiches projets présentées dans le cadre de l'accréditation de la structure haute de l'offre de formation, relativement au contrat d'établissement 2024/2028, en cycle 1 et 2, en ce qui concerne l'offre proposée en français par les composantes ALLSH, EJCAM, FDS, FDSP, FEG, FSMPM, IAE, IEP (hors AMU), IMPGT, OSU et Pharma.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, par 20 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, concernant les formations en anglais proposées dans l'offre présentée ce jour.

Vote :

La CFVU émet un avis défavorable, par 9 voix pour, 13 voix contre et 3 abstentions, à la fermeture des parcours « trilingue » en langue B : allemand, arabe, chinois, hébreu et russe dans la licence mention « Langues, littératures et civilisations étrangères (LLCER) » à la faculté ALLSH.

(Annexe 4 du présent procès-verbal)

Le VP Formation conclut que la faculté ALLSH est tenue de réintégrer les parcours cités malgré la décision du conseil de composante. La composante ouvrant de nouvelles formations sans en fermer, elle sera contrainte de respecter l'enveloppe budgétaire attribuée. La fiche projet devra être corrigée avant passage au CAC et au CA.

5) Demande de modification des tarifs de VAE/VAP, à compter de l'année universitaire 2022/2023

Le VP Formation explique que le SFPC souhaite augmenter les frais de gestion de dossier en concordance avec la prise en charge par le Compte professionnel de formation (CPF).

Il propose donc au vote le tarif de 180 €, à la place du montant de 100 € arrêté par le CA du 28 mai 2019.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, par 22 voix pour et 3 abstentions, à l'augmentation proposée par le SFPC relativement aux frais d'instruction de dossiers pour les VAE et VAP, à compter de l'année universitaire 2022/2023.

(Annexe 5 du présent procès-verbal)

6) Demande de délocalisation d'une formation, à compter de l'année universitaire 2023/2024 [AMU-FEG/Lycée Périer-Marseille]

Mme De Cacqueray présente le projet déjà examiné en CFVU du 12 janvier 2023, lors de la demande de modification de l'offre de formation pour intégrer le parcours « Création et reprise d'entreprise » dans la mention « Assurance, banque, finance, chargé de clientèle » de la LP portée par la FEG.

Il s'agit d'héberger ce parcours pour la rentrée 2023, la convention entre le lycée et la FEG étant finalisée, puis la mention sera créée dans la nouvelle offre de formation.

Le VP Formation propose donc au vote cette demande de délocalisation autorisant les enseignants d'AMU à dispenser les enseignements de la LP au lycée Périer.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la demande de délocalisation du parcours « Création et reprise d'entreprise » de la LP mention « Assurance, banque, finance, chargé de clientèle » de la FEG au Lycée Périer à Marseille, à compter de l'année universitaire 2023/2024.

(Annexe 6 du présent procès-verbal)

7) Demande d'ouverture d'un diplôme en partenariat international (DPI) [AMU-FEG/La Sapienza-Rome]

Mme Bozzo présente la demande portée par la FEG pour la création d'un double diplôme de master mention « Management des risques financiers » à AMU et « Intermediari, Finanza internazionale e risk management » pour le partenaire italien.

Elle précise que l'échange concerne 5 étudiants par institution.

Le VP Formation propose au vote l'ouverture de cet accord avec le partenaire CIVIS.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, la demande de création d'un double diplôme en master entre la FEG-AMU et l'université la Sapienza à Rome, à compter de l'année universitaire 2023/2024

(Annexe 7 du présent procès-verbal)

8) Accréditation des diplômes de 3ème cycle de santé pour 2024/2028

Le VP Formation laisse la parole à la vice-doyenne formation de la FSMPPM pour présenter la structure haute proposée.

Mme Chaumoitre rappelle que les formations de 3ème cycle des études médicales (internat) permettent aux étudiants de choisir leur spécialité d'exercice. Elle fait lecture des mentions proposées.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à l'offre de formation proposée pour le troisième cycle des diplômes de santé, dans le cadre du contrat d'accréditation 2024/2028 de l'offre de formation.

(Annexe 8 du présent procès-verbal)

9) Reconduction de l'exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants déplacés d'Ukraine qui s'inscrivent à une formation proposée par AMU, hors formations à distance, durant l'année universitaire 2023/2024

Le VP formation indique que le texte est renouvelé à l'identique pour l'année prochaine, afin de permettre l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants concernés, car la situation perdure en Ukraine.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la reconduction des conditions d'exonération des droits d'inscription relativement aux étudiants déplacés d'Ukraine, au titre de l'année universitaire 2023/2024

(Annexe 9 du présent procès-verbal)

10) Reconduction de l'exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants Libanais qui préparent un diplôme national, hors formations à distance, durant l'année universitaire 2023/2024

Le VP Formation explique qu'au regard des relations culturelles franco-libanaises, le dispositif est reconduit pour la rentrée prochaine.

Après lecture, il soumet la proposition de texte à l'avis de la CFVU.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la demande de reconduction de l'exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants Libanais, au titre de l'année universitaire 2023/2024.

(Annexe 10 du présent procès-verbal)

IV. VIE ÉTUDIANTE

- **FSDIE projets**

M. Moro indique la répartition des montants par secteur (développement durable, solidarité...) et précise que 8 000€ ont été obtenus du programme engagement de la CVEC. Il annonce que la commission *ad hoc* supprime les subventions pour les déplacements à l'étranger.

M. Leoncini souligne le travail conséquent pour l'examen de ces quatre-vingt dossiers qui ont nécessité deux jours de réunion.

Mme Delorge profite de la CFVU pour annoncer que la journée « Bien être » qui se déroule ce jour, sur le campus de Marseille St-Charles, est un franc succès.

Le VP Formation propose aux votes les tableaux récapitulatifs des commissions et le montant global réparti : 94 351,49 €.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, les avis de la commission *ad hoc* réunie les 23 février et 03 mars 2023

(Annexe 11 du présent procès-verbal)



L'ordre du jour est épuisé, le VP Formation lève la séance à 16h50.



Lionel NICOD,
Vice-Président Formation

